

HORAIRES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – Programmes 2016

Proposition de répartition horaire hebdomadaire en classe bilingue paritaire

Principes retenus :

- L'ensemble des domaines disciplinaires (horaires nationaux) est partagé en deux, une fois les 36 heures d'enseignement religieux retirées.
- Le volume horaire hebdomadaire du français est cumulé avec le volume horaire de langues vivantes pour former un bloc pédagogique « maîtrise des langues »

Cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1-CE2)

Champs disciplinaires	Durée hebdomadaire des enseignements (niveau académique)	Durée hebdomadaire Partie française	Durée hebdomadaire Partie allemande
Français	9h40	5h35	5h35
Langues vivantes	1h30		
Mathématiques	4h50	2h25	2h25
Education physique et sportive	2h50	1h25	1h25
Enseignements artistiques	1h50	0h55	0h55
Questionner le monde Enseignement moral et civique	2h20	1h10	1h10
<i>Enseignement religieux</i>	1h	1h	
Total	24h	12h	12h

Cycle des approfondissements (CM1-CM2)

Champs disciplinaires	Durée hebdomadaire des enseignements (niveau académique)	Durée hebdomadaire des enseignements en français	Durée hebdomadaire des enseignements en allemand
Français	7h50	4h40	4h40
Langues vivantes	1h30		
Mathématiques	4h50	2h25	2h25
Education physique et sportive	2h50	1h25	1h25
Sciences et technologie	1h50	0h55	0h55
Enseignements artistiques	1h50	0h55	0h55
Histoire et géographie Enseignement moral et civique	2h20	1h10	1h10
<i>Enseignement religieux</i>	1h	1h	
Total	24h	12h	12h

Récréations : arrêté du 9-11-2015 - J.O. du 24-11-2015

Article 4 - Les temps de récréation, d'environ 15 minutes en école élémentaire et 30 minutes en école maternelle, sont déterminés en fonction de la durée effective de la demi-journée d'enseignement. Le temps dévolu aux récréations est à imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines d'enseignement.